



Fosburi®

Herbicide anti-graminées et anti-dicotylédones du blé tendre d'hiver et de l'orge d'hiver.

Conditionnement(s)

- Bidon 5 L
- Bidon 3 L

Fiche d'identité

Composition :

Classification HRAC : K3-F1

Formulation : suspension concentrée (concentré fluidifiable)

Numéro AMM : 2080145

Détenteur d'homologation : Bayer SAS
Division Crop Science - 16, rue Jean-Marie
Leclair - CS 90106 - 69266 Lyon Cedex 09
France

Substance active : diflufenicanil
Teneur : 200g/l, soit 16.1% (m/m)
Famille chimique : phénoxy nicotinilides (PNA)

Mode d'action : Absorption jeunes tissus + contact. Il agit principalement en pré-levée des mauvaises herbes en pénétrant dans l'adventice par la tigelle et les racines superficielles.

Substance active : flufenacet
Teneur : 400g/l, soit 32.3% (m/m)
Famille chimique : oxyacétamides
Mode d'action : Inhibition de l'allongement cellulaire des méristèmes racinaires et aériens, bloquant ainsi la croissance et le développement des tissus.

Description

FOSBURI est un herbicide de post-levée précoce d'automne des blés tendres d'hiver et orges d'hiver, actif sur de nombreuses graminées et dicotylédones.

Préparation

Préparation du sol et de la culture

Traiter sur des semis réguliers avec une profondeur minimale de 1,5 cm. Ne pas appliquer FOSBURI sur des semis superficiels ou irréguliers. Ne pas traiter sur des céréales déchaussées ou en mauvais état végétatif, conséquence d'un mauvais enracinement, d'une implantation en sol creux, de sécheresse, d'excès d'eau ou d'eau stagnante, de gel ou d'attaques parasitaires. Ne pas traiter sur des sols sableux, filtrants, caillouteux ou battants.

Ne pas traiter avant une période pluvieuse, en particulier ne pas traiter avant des pluies dont le cumul serait supérieur ou égal à 15 mm dans les 2 jours suivant le traitement. Dans certains essais en situation de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité a parfois pu être observée. Ne pas herser et ne pas rouler la céréale ni avant ni dans le mois suivant le traitement.

Préparation de la bouillie

Agiter le bidon avant l'emploi. Diluer FOSBURI dans un volume de bouillie de 80 à 300 litres d'eau par hectare selon le matériel de pulvérisation utilisé.

Pour cela :

- Remplir au 3/4 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Mettre en route l'agitation et verser la dose nécessaire de produit dans la cuve ou dans l'incorporateur du pulvérisateur.
- Terminer le remplissage de la cuve et maintenir l'agitation jusqu'à la fin de l'application.
- Appliquer la bouillie aussitôt après la préparation.

Mélanges et compatibilité

Les mélanges doivent être mis en oeuvre conformément à la réglementation en vigueur. Pour connaître le détail pratique de cette mise en oeuvre, il est nécessaire de contacter au préalable le 0 800 25 35 45

Traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Après traitement

Voir en fin de fiche, après le Tableau des usages

Précautions à prendre

Pour le stockage

- Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Mesures de protections des individus

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
	MÉLANGE / CHARGEMENT	APPLICATION AVEC LA VERBALEUSE ET/OU LE TRUCÉ / OUVRE / INCORPORATEUR / COLLECTEURS	NETTOYAGE
QUANTS EN NITRILE (Finitions EN 374-1 et EN 374-2) ou à usage simple (certifiés EN 374-2)	Résistantes	Résistantes	Résistantes
OPVESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27963	Résistantes	Résistantes	Résistantes
EPI PARTICULIER Éléments ou parties à protéger toujours : Casque à soupape	Résistantes	Résistantes	Résistantes

* Dans le cas d'un contact sur le matériel pendant le phase de pulvérisation. Dans le cas d'un contact avec l'opérateur avec comme les gens ne doivent être portés qu'à l'intérieur de la cabine et doivent être soignées après utilisation à l'opérateur. Pour une meilleure visualisation du tableau, veuillez consulter la dernière page.

Pour l'emploi

- en cas de contact ou de projections accidentelles, se laver immédiatement. En cas d'irritation ou de malaise appeler un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- bien vider et rincer 3 fois à l'eau les emballages au moment du remplissage de la cuve et vider cette eau dans le pulvérisateur.
- traiter en l'absence de vent. FOSBURI peut constituer un danger pour les cultures voisines. Traiter par temps calme et sans vent.
- Lors de la pulvérisation, éviter toute dérive du produit vers les cultures voisines en particulier sur avoine et colza. Utiliser éventuellement un dispositif de réduction de la dérive (buses anti-dérives...), respecter les bonnes pratiques de pulvérisation pour éviter la formation de gouttelettes fines. Si une application d'engrais liquide ou de produits "correcteurs de carences" est envisagée, il est recommandé de respecter un délai d'au moins 7 jours avec le traitement FOSBURI.
- Il appartient à l'utilisateur d'un produit de vérifier avant son emploi, que la parcelle à traiter ne présente pas de souches de parasites résistantes, soit naturellement, soit par acquisition, en particulier du fait de l'usage répété de mêmes substances actives ou de mêmes familles chimiques. La présence de souches résistantes peut entraîner une réduction de l'efficacité, voire une inefficacité du produit dont l'usage est envisagé. Pour retarder ou limiter l'apparition de souches

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



résistantes, il est impératif de se reporter à la notice d'utilisation et aux recommandations des organisations professionnelles.

On accompagnera cette mesure par de bonnes pratiques culturales définies par l'AFPP (rotation de cultures d'hiver et de printemps, labours, etc..) - Eliminer les fonds de cuve conformément à la réglementation en vigueur.

Pour l'élimination du produit et de l'emballage

- Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
- Ne pas réutiliser les emballages vides et les éliminer via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor ou un autre service de collecte spécifique.



Important
Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

Toxicologie

Classes de danger

Danger principal	Danger secondaire	Danger tertiaire
9 - Matières et objets dangereux divers Dangereux pour l'environnement		

Tableau des usages et doses autorisées

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
Orge d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6l/ha	1 trait./campagne à l'automne en post-lévé	BBCH 13	1a

Classement du mélange CLP

H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Attention



P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P311 - En cas d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P501 - Eliminer le contenu/récipient dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale
SPe3 - Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Délai de rentrée

48 heures après traitement.

Mesures de protection des individus : se reporter impérativement au paragraphe de l'étiquette intitulé Précautions à prendre.

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Information santé

Premiers secours

Conseils généraux :

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

Inhalation :

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau :

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion :

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Provoquez le vomissement, seulement si :

1. le patient est parfaitement conscient,
2. aucune aide médicale n'est rapidement disponible,
3. l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, et
4. l'ingestion remonte à moins d'une heure. (Le vomi ne doit pas pénétrer dans les voies respiratoires.) Rincer la bouche.

En cas de perte de la Fiche de données de sécurité, celle-ci peut vous être à nouveau fournie sur simple appel au 0 800 25 35 45 ou être consultée sur les sites internet : www.bayer-agri.fr et www.quickfds.com.

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison puis signalez vos symptômes au réseau "Phyt'attitude" n° vert 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Transport et Stockage

Point gélif : -10°C

Température maximum : 40°C

N°ONU : 3082



Fosburi[®]

Culture	Cibles / Usages	Doses	Spécifications d'usage / Stade d'application	DAR (en jours) ou BBCH max ou NC (Non Concerné)	Précautions environnement (voir légendes)
			précoce stade BBCH 11 à BBCH 13		
Blé tendre d'hiver	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6l/ha	1 trait./campagne à l'automne en post-levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a
Triticale	Désherbage (dicotylédones annuelles et graminées annuelles)	0.6l/ha	1 trait./campagne à l'automne en post-levée précoce stade BBCH 11 à BBCH 13	BBCH 13	1a

Limites maximales en résidus de substances actives : se reporter aux LMR en vigueur au niveau de l'Union Européenne et consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Bayer SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et usages mentionnés dans le tableau des usages ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 et ses arrêtés modificatifs. Pour toute utilisation liée à cet arrêté, veuillez contacter Bayer Service Infos au préalable au 0 800 25 35 45.

1. Organismes aquatiques

1a. Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Le tableau ci-dessus fait apparaître les précautions à prendre pour l'environnement, fixées par l'autorisation de mise en marché de la spécialité.

Si ZNT aquatique non fixée (en l'absence sur l'étiquette de zone non traitée par rapport aux points d'eau), respecter, selon les dispositions de l'arrêté du 4 mai 2017, la valeur minimale suivante : Zone non traitée 5 mètres.

Champ d'activité

Très sensibles : > 95%	Sensibles : 85 % à 94 %	Moyennement sensibles : 70 % à 84 %	Peu sensibles : < 70 %
Pâturin annuel Agrostide Jouet du vent Coquelicot Fumeterre officinale Gaillet gratteron Lamier amplexicaule Moutarde des champs(sanve) Mouron des oiseaux (stellaire) Pensées Ravenelle Renoncule des champs Véronique des champs Véronique de Perse Véronique à feuilles de lierre	Vulpin des champs Ray-grass Géranium disséqué Matricaire		Folle avoine

Traitement

Dose(s) préconisée(s)

Doses préconisées :

	Contre vulpin et/ou ray-grass + dicots(dont gaillet)	Contre pâturin annuel et/ou agrostis jouet du vent + dicots
Application unique en situations de faible infestation	0.5 à 0.6 l/ha	0.5 l/ha
Application en programme en situations de forte infestation	0.5 à 0.6 l/ha	0,5 l/ha
Application en programme en situations de graminées identifiées résistantes (vulpin, agrostis jouet du vent ou ray-grass)aux ACCases ou ALS	0.6 l/ha	0.6 l/ha

Conditions de traitement (époque, stade, seuil d'intervention)

FOSBURI s'utilise en post levée précoce à l'automne, de 1 feuille à 3 feuilles des blés tendres d'hiver et orges d'hiver. Sur les graminées adventives : FOSBURI s'utilise de la prélevée jusqu'au stade 3 feuilles maximum des graminées .

Sur les dicotylédones : FOSBURI s'utilise du stade prélevée jusqu'au stade 4 feuilles maximum des dicotylédones (2 verticilles pour le gaillet gratteron).



Le respect de ces stades est obligatoire pour obtenir une efficacité maximale du produit.

Attention : en cas de recours à des techniques culturales nouvellement mises en oeuvre par l'utilisateur ou présentant une quelconque spécificité, l'utilisateur doit en informer son fournisseur avant toute utilisation du produit, afin que ce dernier puisse en vérifier la faisabilité avec le fabricant du produit.

Programme de traitement

FOSBURI peut s'intégrer dans un programme de traitement comprenant une application d'automne avec FOSBURI suivi d'une nouvelle application à base d'un autre herbicide en sortie d'hiver.

Classification HRAC

K3 - Inhibition de la division cellulaire (VLCFAs)

F1 - Inhibition de la biosynthèse des caroténoïdes au niveau de la phytoène désaturase (PDS)

Application (matériel, pression)

Utiliser de préférence des buses à fente et un appareil à basse pression (de l'ordre de 2 à 4 kg/cm²). Traiter en choisissant un débit par hectare assurant une répartition parfaitement homogène. L'efficacité de FOSBURI dépend de la qualité de répartition de la pulvérisation.

Eviter les redoublements de passage de rampes de pulvérisation.

Réserver de préférence un appareil qui servira uniquement aux traitements de désherbage - Nettoyer et rincer très soigneusement le pulvérisateur aussitôt après le traitement.

Conditions du milieu

Ne pas traiter avant une période pluvieuse< en particulier ne pas traiter avant des pluies dont le cumul serait supérieur ou égal à 15 mm dans les 2 jours suivant le traitement. Dans certains essais en situation de pluviométrie supérieure ou égale à 50 mm dans les dix jours suivant le traitement, une phytotoxicité a parfois pu être observée

Après traitement

Cultures suivantes dans la rotation

Après une céréale désherbée avec FOSBURI en post levée d'automne, il est possible d'implanter dans le cadre de la rotation :

- Avec ou sans labour : blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, orge de printemps, avoine de printemps, ray grass (multiflore et anglais), colza d'hiver, pois protéagineux d'hiver et de printemps, maïs, tournesol, betterave sucrière, pomme de terre, lin textile de printemps, seigle d'hiver, sorgho et luzerne (semis d'automne ou de printemps) .

- Avec labour : soja.

Cultures intermédiaires (CIPAN) :

Après la récolte d'une céréale désherbée avec FOSBURI en post levée d'automne, il est possible d'implanter , sans labour et en respectant un délai de 8 mois entre le traitement FOSBURI et le semis, les cultures intermédiaires ci après : moutarde, radis, navette, ray grass d'Italie, seigle d'hiver, phacélie, sarrasin.

- La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Cultures de remplacement

En cas d' accident nécessitant le remplacement de la culture traitée avec FOSBURI , il est possible de ré-implanter les cultures ci dessous:

- Avec ou sans labour et avec un délai de 3 mois entre traitement et semis : blé tendre de printemps, orge de printemps.

- Avec ou sans labour et avec un délai de 4 mois entre traitement et semis : lin textile de printemps.

- Avec ou sans labour et avec un délai de 4,5 mois entre traitement et semis : tournesol.

- Avec ou sans labour et avec un délai de 5 mois entre traitement et semis : maïs, sorgho.- Avec labour obligatoire et un délai de 3 mois entre traitement et semis : blé dur de printemps.

- Avec labour obligatoire et un délai de 4 mois entre traitement et semis : pois protéagineux de printemps.

- Avec labour obligatoire et un délai de 4,5 mois entre traitement et semis : pomme de terre.Cultures non possibles : avoine de printemps, soja, colza de printemps, betterave, ray-grass, luzerne.- La mise en place de toute autre culture ne figurant pas ci-dessus reste sous l'entière responsabilité de l'agriculteur.

Mesures de protections des individus



Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :			
		MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
			PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR		
			TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)		Réutilisables	À usage unique*	À usage unique*	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065		EPI vestimentaire ET			EPI vestimentaire ET
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1		EPI partiel			EPI partiel

*Dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation.

Dans le cas d'une application avec tracteur avec cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieu

Mentions légales



Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4 ▣ Sensibilisation cutanée, catégorie 1 ▣ Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée, catégorie 2
▣ Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, catégorie 1 ▣ Toxicité chronique pour le milieu aquatique, catégorie 1



▣ ▣ ▣ Attention ▣ ▣ ▣ H302 - Nocif en cas d'ingestion. ▣ H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. ▣ H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes (système nerveux) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion. ▣ H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit ou à la fiche produit sur www.bayer-agri.fr - Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

Novembre 2019 - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service Infos au N° Vert 0 800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Version actualisée des fiches produits toujours disponible également sur : www.bayer-agri.fr

N° agrément Bayer SAS : RH02118 (distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services)



Bayer Service Infos
0 800 25 35 45 Service & appel gratuits

Bayer S.A.S.
Division Crop Science / Crop Protection
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 Lyon Cedex 09
France
www.bayer-agri.fr